



**Conseil national
de l'information statistique**

**COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

Montrouge, le 30 juillet 2018
N°2018_13046_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie

~~~

Service producteur : Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

**Opportunité** : avis favorable émis le 16 avril 2017 par la Commission « Entreprises et stratégie de marché »

Réunion du Comité du label du 19 juin 2018 - Commission « Entreprises »

~~~

Descriptif de l'opération

Cette enquête existe depuis 1994 et a été mise en place en collaboration avec la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF).

L'enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie s'inscrit dans le dispositif statistique du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) pour une meilleure connaissance des marchés de la messagerie et du fret express.

L'enquête vise à relever trimestriellement les chiffres d'affaires et les volumes d'activité (tonnage et nombre d'envois) des services de messagerie et fret express tant au plan national que pour l'activité internationale. Ainsi, les évolutions des volumes d'activité de ces services sont suivies chaque trimestre. Elle permet de décomposer l'activité en valeur de la messagerie en différents indices de volume.

Le champ de l'enquête est la messagerie et le fret express (code 5229A de la nomenclature d'activité française), à l'exclusion des entreprises spécialisées dans la messagerie frigorifique. L'enquête porte sur la France métropolitaine. Réalisée par courrier et messagerie électronique, elle s'adresse généralement aux têtes de groupe des principaux acteurs du secteur couvrant 75 % de l'activité de messagerie et fret express (une vingtaine d'entreprises).

Cette enquête est réalisée trimestriellement dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt.

Le SDES a travaillé en collaboration avec la Fédération des entreprises de transport et logistique de France et de nombreux contacts avec quelques grands groupes du secteur ont été établis pour la mise en place des variables et secteurs fins sur lesquels porte l'interrogation trimestrielle.

Les résultats de l'enquête sont publiés trimestriellement sur le site Internet du SDES sous forme de publication intitulée *St@tInfo*, à la fin du trimestre qui suit le trimestre de l'enquête et seront repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles.

~~~

## **Le Comité du label émet les recommandations suivantes**

### **Remarques générales**

Le Comité insiste sur l'importance d'une clarification des concepts utilisés, tant vis-à-vis de la statistique publique, des utilisateurs que des enquêtés eux-mêmes, afin d'éviter toute confusion dans la compréhension de l'enquête. En particulier, les différents termes employés (messagerie, fret express, messagerie traditionnelle...) devront être définis soigneusement, ainsi que les seuils des segmentations retenues (en termes de poids ou en termes de délais de livraison).

Par conséquent, le Comité émet une recommandation forte quant à la révision de la notice méthodologique de l'enquête figurant sur le site web . Il souhaite que des efforts de qualité et de documentation des métadonnées soient mis en œuvre, évitant toute formulation ambiguë.

Concernant la définition du périmètre de l'enquête, le Comité réitère la même recommandation qu'en 2013, à savoir redéfinir clairement le champ de l'enquête et adopter un vocabulaire constituant une véritable définition statistique, compréhensible pour les entreprises enquêtées, les statisticiens et le grand public. La constitution de la base de sondage utilisée devra être décrite très précisément.

Par ailleurs, il souhaite être destinataire, d'ici la fin de l'année, d'un document méthodologique complet et détaillé, explicitant clairement notamment le périmètre du champ et les différents autres éléments de méthode (échantillonnage, traitements ...). Certains des éléments de la réponse du service au rapport du prélabel pourront être repris pour élaborer ce document.

### **Méthodologie**

Le Comité demande au service de justifier la décision d'augmentation de la taille de l'échantillon de l'enquête et de préciser les modalités de tirage de ces unités additionnelles.

Le Comité encourage le service à tester, dans l'élaboration des statistiques, une pondération des unités par leur chiffre d'affaires dans la branche et ce, en utilisant les informations disponibles (notamment dans l'ESA).

Le Comité souhaite être destinataire d'une note sur ces deux points méthodologiques.

Concernant l'entreprise non répondante, le Comité demande au service, à défaut de réponse, de vérifier, à partir de données exogènes ou issues de l'ESA sur cette entreprise, si son activité peut être considérée comme variant à l'instar de celle des autres unités de l'échantillon.

### **Protocole de collecte**

Le Comité encourage le service à mettre en œuvre la collecte par internet.

#### *Lettres avis*

Le Comité prend acte du fait que les observations du prélabel sur les lettres-avis ont été prises en compte par le service. Des remarques additionnelles ont été formulées en séance dont le détail figure dans le relevé de décisions.

### **Questionnaire**

Le Comité encourage le service à faire une étude qualitative à partir des réponses des tests aux questions additionnelles et ce, dans le but de vérifier la bonne compréhension des entreprises enquêtées, notamment sur la notion de *colis* et sur la *prise en compte de la sous-traitance* (le but étant d'éviter les doubles comptes), en vue de finaliser le questionnaire révisé à compter de 2019.

La dernière version du questionnaire devra être adressée au secrétariat du Comité.

Le Comité suggère que la question sur le temps de réponse ne soit posée qu'une fois par an.

Le Comité recommande de bien spécifier que la notion de «tout poids» équivaut à «supérieur à30kg».

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Cnis, accorde le label d'intérêt général et de qualité statistique à **l'enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie** pour la période 2019-2023.

**Ce label est valide pour les années 2019 à 2023**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH